

Hannibal Lease



Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 964 600 Fax : 71 965 222
E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée BB+(tun) à long terme avec perspective d'évolution positive et B à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 16 Avril 2010

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL2010/ 2 » DE 30 000 000 Dinars EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Durée : 5ans Prix d'émission : 100 DT Taux d'intérêt : 5,45 % et/ou TMM+ 0,775 %
Remboursement annuel constant par cinquième

Notation : La présente émission de HL a reçu la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution positive par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 13 Octobre 2010

Visa N° 10 - 0717 du 27 OCT 2010 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'Information

Mr Rafik MOALLA
Directeur Administratif et Financier de Hannibal Lease
Tél. : 71 96 46 00
Fax : 71 96 52 22

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



GREEN CENTER- BLOC C 2^{ème} étage,
Rue du Lac constance – Les Berges du Lac
Tél : 71 96 41 02 – Fax : 71 96 09 59 –
E-mail : macsa@gnet.tn
Site web: www.macsa.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « HL 2010 » enregistré par le CMF en date du 24 Mai 2010 sous le n°10-006 ainsi que de son actualisation en date du 27 OCT 2010 sous le n° 10 - 006 / A 002. La présente note d'opération, le document de référence « HL 2010 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC sa- Intermédiaire en bourse -sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac et de la FPG- Intermédiaire en bourse- sise au Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn



Octobre 2010

Sommaire

Flash sur l’Emprunt Obligataire « HL 2010/2 »	3
Chapitre 1 – Responsable de la note d’opération	5
1-1 Responsable de la note d’opération	5
1-2 Attestation du responsable de la note d’opération	5
1-3 Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé de l’opération	5
1-4 Responsable de l’information	6
Chapitre 2- Renseignements concernant l’opération	7
1. Renseignements relatifs à l’émission	7
2.1.1. Décision à l’origine de l’émission	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l’opération	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.5. But de l’émission	8
2.2. Caractéristiques des titres émis	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d’émission et modalités de paiement	8
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	8
2.2.4. Date de règlement	8
2.2.5. Taux d’intérêt	9
2.2.6. Intérêts	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	9
2.2.8. Prix de remboursement	11
2.2.9. Paiement	11
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	12
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l’emprunt	12
2.2.12. Notation	12
2.2.13. Mode de placement	15
2.2.14. Organisation de la présentation des obligataires	15
2.2.15. Fiscalité des titres	15
2.3. Renseignements généraux	15
2.3.1. Intermédiaire agréée et mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires	15
2.3.2. Marché des titres	15
2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM	16
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	16
2.3.5. Risque lié à l’émission du présent emprunt obligataire	16
Bulletin de souscription	17

Flash sur l'Emprunt Obligataire « HL 2010/2 »

L'emprunt obligataire « HL 2010/2 » est émis pour un montant de 30 000 000 de dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal et à deux taux d'intérêt au choix du souscripteur : un taux fixe de (5,45%) et/ou un taux variable (TMM+ 0,775 %).

Dénomination de l'emprunt

HL 2010/2

Montant

30 000 000 de dinars divisés en 300 000 obligations.

Nominal

100 dinars par obligation.

Forme des obligations

Les obligations sont toutes nominatives.

Prix d'émission

100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement

100 dinars par obligation.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 26 Novembre 2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Taux d'intérêt

TMM + 0,775 % et/ou 5,45 % brut l'an au choix du souscripteur.

Marge actuarielle (Taux variable)

0,775 % pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe)

5,45% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Durée

Les obligations sont émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne

3 ans pour le présent emprunt.

Duration (Taux fixe)

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 2,801 années.

Amortissement

Toutes les obligations seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel de 20 dinars par obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 26 Novembre 2015.

Souscription et versements

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 11 Novembre 2010 auprès de Mac SA – Intermédiaire en bourse, sis au Green Center- Rue du lac constance – Les berges du Lac et FPG– Intermédiaire en bourse, sise Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis.

Clôture des souscriptions

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 26 Novembre 2010 inclus. Les demandes de souscriptions seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30 Novembre 2010 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 26 Novembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 26 Novembre 2011.

Modalité et délais de délivrance des titres

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres (MAC SA, Intermédiaire en bourse).

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation

L'Agence de Notation Fitch ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+(tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 13 Octobre 2010.

Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2010/2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en bourse

Hannibal Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2010/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL2010/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Mode de représentation des obligations

Droit commun régissant la représentation des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 – Responsable de la note d'opération

1.1. Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI
Président Directeur Général de Hannibal Lease

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI
Président Directeur Général de Hannibal Lease

HANNIBAL LEASE
Rue du Lac Malaren
LES BERGES DU LAC
Tél: 71.964.800 - Fax: 71.965.222

1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

MAC S.A.

Le Directeur Général Adjoint
Mr Mourad BEN CHAABENE

MAC S.A
Intermédiaire en Bourse
Imm. Green Centre - Bloc C - 2ème Etage
Rue Lac de Constance - Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél: 71.964.102 - Fax: 71.960.903 ⑥



1.4. Responsable de l'information

Mr Rafik MOALLA

Directeur Administratif et Financier de Hannibal Lease

Tél. : 71 96 46 00

Fax : 71 96 52 22

La notice légale est publiée au JORT N° 130 du 30/10/2010

 **Conseil du Marché Financier**
N° Visa **0717** du **27 OCT 2010**
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI



Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération

2.1.Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 06 avril 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 60 millions de dinars « 60 000 000 DT » sur l'exercice 2010 et au plus tard fin du premier semestre 2011 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 30 Juillet 2010 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 30 millions de dinars avec une durée de 5 ans et des taux d'intérêt au choix des souscripteurs : TMM+0,75% brut l'an pour le taux variable et 5,35% brut l'an pour le taux fixe.

Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la société a jugé opportun de revoir les taux d'intérêt et a décidé de les fixer à TMM+0,775% brut l'an pour le taux variable et 5,45% brut l'an pour le taux fixe. A cet effet, les membres du Conseil d'Administration ont été informés du changement des taux d'intérêt par lettres en date du 13 Octobre 2010. Ces derniers ont manifesté leurs accords sous la condition de faire entériner ce changement lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La société Hannibal Lease s'engage à faire entériner le changement des taux d'intérêt de l'emprunt HL 2010/2 au cours de la réunion du prochain Conseil d'Administration.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 millions de dinars divisés en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt est de 30 000 000 dinars, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 130 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 16 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 11 000 DT, les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt sont de l'ordre de 19 133 DT* et les frais divers 2 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 178 133 DT et un produit net de l'emprunt de 29 821 867 DT.

	En dinars	
Désignation	Produits global	Produit par obligation
Produit brut	30 000 000	100,000
Total des frais**	178 133	0,594
Produit net	29 821 867	99,406

*Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit également aux taux variable et fixe.

**Il y a lieu de signaler que les frais sont donnés à titre indicatif (Ils dépendent notamment du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et celle à taux fixe.)

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 11 Novembre 2010 et clôturées sans préavis et au plus tard le 26 Novembre 2010 inclus.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30 Novembre 2010 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 11 Novembre 2010 auprès de MAC S.A. – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et FPG- intermédiaire en bourse, Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à rééquilibrer la situation financière de la société et à financer des biens à donner en leasing pour renforcer le développement de ses activités.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « HL 2010/2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Catégorie des titres : Ordinaire.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres (MAC SA – Intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 26 Novembre 2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,775% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 77,5 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.
- Taux fixe : 5,45 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 26 Novembre de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 24 Novembre 2015.

Le montant total des intérêts serait de 4 905 000 DT si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe, soit 5,45%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM +0,775%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 565 970 DT (en considérant un taux nominal de 5,0733 % à titre indicatif).

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 26 Novembre 2015.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 0,775% (soit la moyenne du TMM + 0,775%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Octobre 2009 au mois de Septembre 2010) soit 4,2983 % majorée d'une marge de 0,775% soit 5,0733 %. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations	: 300 000 obligations
Valeur nominale de l'obligation	: 100 dinars
Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse	: 26 /11/2010
Date du premier remboursement en capital	: 26 /11/2011
Date du premier paiement des intérêts	: 26 /11/2011
Date de la dernière échéance	: 26 /11/2015

Taux d'intérêt nominal

Fixe : 5,45% brut l'an et/ou
Variable (TMM +0,775%) : c'est la
moyenne des TMM des 12 derniers
mois, du mois d'Octobre de l'année
N-1 au mois de Septembre de
l'année N Majoré de 0,775%

Amortissement

: annuel constant par un cinquième
de la valeur nominale correspondant
à 20 dinars par obligation

Evolution du TMM durant les dix dernières années :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	5,875	5,9375	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2700	5,2700	4,7000	4,0700
Février	5,875	6,0000	5,9375	5,8750	5,0000	5,0000	5,0000	5,2500	5,3100	4,4700	4,0800
Mars	5,875	6,0000	5,9375	5,8125	5,0000	5,0000	5,0000	5,3600	5,2300	4,2600	4,2300
Avril	5,875	6,2500	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2400	5,2200	4,3000	4,1200
Mai	5,875	5,9375	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2200	4,2300	4,3600
Juin	5,875	6,0000	5,9375	5,3125	5,0000	5,0000	5,0000	5,2300	5,1900	4,2500	4,3800
Juillet	5,875	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0400	5,2300	5,1900	4,3300	4,5200
Août	5,875	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0100	5,1800	5,2300	4,1800	4,6100
Septembre	5,875	6,0625	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,0000	5,1900	5,1700	4,2400	4,5200
Octobre	5,875	6,0000	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2200	5,2500	5,2700	4,2200	
Novembre	5,875	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2000	5,1700	4,2900	
Décembre	5,875	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,3300	5,2600	5,1900	4,1800	

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (5,45 %)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	En dinars	
				Intérêt brut	Annuité
	30 000 000				
26/11/2011		6 000 000	24 000 000	1 635 000	7 635 000
26/11/2012		6 000 000	18 000 000	1 308 000	7 308 000
26/11/2013		6 000 000	12 000 000	981 000	6 981 000
26/11/2014		6 000 000	6 000 000	654 000	6 654 000
26/11/2015		6 000 000	0	327 000	6 327 000
Total		30 000 000		4 905 000	34 905 000

Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (5,45 %)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100,000				
26/11/2011		20,000	80,000	5,450	25,450
26/11/2012		20,000	60,000	4,360	24,360
26/11/2013		20,000	40,000	3,270	23,270
26/11/2014		20,000	20,000	2,180	22,180
26/11/2015		20,000	0,000	1,090	21,090
Total		100,000		16,350	116,350

Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable 5,0733% (à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	30 000 000				
26/11/2011		6 000 000	24 000 000	1 521 990	7 521 990
26/11/2012		6 000 000	18 000 000	1 217 592	7 217 592
26/11/2013		6 000 000	12 000 000	913 194	6 913 194
26/11/2014		6 000 000	6 000 000	608 796	6 608 796
26/11/2015		6 000 000	0	304 398	6 304 398
Total		30 000 000		4 565 970	34 565 970

Tableau d'amortissement par obligation à taux variable 5,0733 % (à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100,000				
26/11/2011		20,000	80,000	5,073	25,073
26/11/2012		20,000	60,000	4,059	24,059
26/11/2013		20,000	40,000	3,044	23,044
26/11/2014		20,000	20,000	2,029	22,029
26/11/2015		20,000	0,000	1,015	21,015
Total		100,000		15,220	115,220

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 26 Novembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 26 Novembre 2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,45 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2010 qui est égale à 4,2983% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,775%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2010/2 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum t \cdot F_t / (1+i)^t}{\sum F_t / (1+i)^t}$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,801 années.

2.2.12. Notation

Notation de l'émission

L'Agence de Notation Fitch ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+(tun) avec perspective d'évolution « positive » à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 13 Octobre 2010.

La note BB+, BB, BB- (long terme) correspond sur l'échelle de notation à des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres

entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16 Avril 2010 à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes initiales suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : positive

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.


LETTRE DE NOTATION

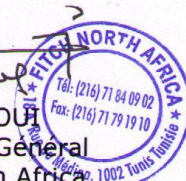
Fitch Ratings, a attribué à l'émission suivante de la société Hannibal Lease (HL) la note « **BB+(tun)** » avec perspective d'évolution « Positive ».

Emetteur	: Hannibal Lease
Désignation de l'émission	: Emprunt obligataire « HL 2010-2 »
Montant	: 30.000.000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: TMM+0.775% et/ou 5.45% brut l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de Hannibal Lease à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par Hannibal Lease et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 13 octobre 2010


Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens

18A, rue de Médiine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : B198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000

2.2.13. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet du présent prospectus est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA et de FPG, intermédiaires en bourse.

2.2.14. Organisation de la présentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.15. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2010/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe des titres de l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux Emprunts Obligataires HL2008, HL2009-1, HL 2009-2 et HL2010-1. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2010/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2010/2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions
de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 30/07/2001

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel,
industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB+ à long terme avec perspective d'évolution positive et B à court terme par l'agence de
notation Fitch Ratings en date du 16 Avril 2010

Emprunt obligataire « HL 2010/2 » de 30 000 000 DT divisé en 300 000 obligations de 100 DT chacune

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : 5,45% et/ou TMM+0,775% brut l'an

Durée : 5 ans

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note BB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution
« positive » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 Octobre 2010

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 Avril 2010

Délibération du Conseil d'Administration du 30 Juillet 2010

Visa du Conseil du Marché Financier 10-0717 .du 27/10/2010

Notice légale publiée au JORT n°130 du 30/10/2010

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de Qualité

Nationalité..... Age Sexe: M () F () (1)

Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres)..... obligations nominatives de l'emprunt « HL 2010/2 »,
déposé chez(2)

En gestion Libre (1)

Compte géré (1)

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du 26 Novembre 2010 et
remboursables annuellement le 26 Novembre par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation majorés
des intérêts annuels échus calculés au (1)

(....) Taux fixe 5,45% et/ou (....) taux variable TMM+0,775%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et de son actualisation ainsi que de la note d'opération
et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-
dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour
la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission
d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

(....) En espèces ;

(....) Par chèque n° du tiré sur agence.....

(....) Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°

ouvert à agence

La somme de (en toutes lettres).....

Représentant le montant des obligations souscrites, soit (3)

..... obligations à taux fixe

..... obligations à taux variable

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

Tunis, le2010

Signature (4)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Indiquer le nom du dépositaire

(3) Remplir la ligne appropriée

(4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions
de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 30/07/2001

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel,
industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB+ à long terme avec perspective d'évolution positive et B à court terme par l'agence de
notation Fitch Ratings en date du 16 Avril 2010

Emprunt obligataire « HL 2010/2 » de 30 000 000 DT divisé en 300 000 obligations de 100 DT chacune

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : 5,45% et/ou TMM+0,775% brut l'an

Durée : 5 ans

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note BB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution
« positive » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 Octobre 2010

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 Avril 2010

Délibération du Conseil d'Administration du 30 Juillet 2010

Visa du Conseil du Marché Financier 10-0717 .du 27/10/2010

Notice légale publiée au JORT n°130 du 30/10/2010

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité..... Age Sexe: M () F () (1)

Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres)..... obligations nominatives de l'emprunt « HL 2010/2 », déposé
chez(2)

En gestion Libre (1)

Compte géré (1)

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du 26 Novembre 2010 et
remboursables annuellement le 26 Novembre par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation majorés des
intérêts annuels échus calculés au (1)

(...) Taux fixe 5, 45% et/ou (...) taux variable TMM+0,775%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et de son actualisation ainsi que de la note d'opération
et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-
dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour
la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission
d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

(.....) En espèces ;

(.....) Par chèque n° du tiré sur agence.....

(.....) Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°

ouvert à agence

La somme de (en toutes lettres).....

Représentant le montant des obligations souscrites, soit (3)

..... obligations à taux fixe

..... obligations à taux variable

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche
Tunis, le2010

Signature (4)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Indiquer le nom du dépositaire

(3) Remplir la ligne appropriée

(4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »